



Rallye Sprint Saint Roch

18 et 19 novembre 2017

REGLEMENT PARTICULIER



EPREUVE OPEN - ENPEA (PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)
CHAMPIONNAT RALLYE SPRINT DU HAINAUT

Cette épreuve est organisée avec le concours de :
La commune de Thuin, l' Ecole de Gozée Tilleul, la jeunesse et la
balle pelote de Donstiennes et la zone de police Germinalt.

Club organisateur : Ecurie Thudinie

N° d'entreprise : 0879 113 572

Epreuve : Rallye-sprint Saint-Roch

Visa ASAF n° : 038

Date : 18 et 19 novembre 2017

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Salle Désirée, rue de la Station, n° 17 6511 Strée (entité de Beaumont)
50.273881,4.302188

Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures (Voir Art. 27.5.1 du RPR)

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après**

cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit.**

Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution** (même, hors période de référence) pourront également être admises au départ, pour autant que **ces éléments** soient de la **même marque** que la voiture ou celle du moteur dont elle était équipée d'origine**.

Si un moteur ou une culasse de substitution tels que définis ci-dessus sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder :

- **2000 cc** pour un moteur suralimenté (diamètre maximum de l'admission d'air du compresseur : **34mm** pour un moteur "Essence" ; **37mm**, pour un moteur " Diesel") ;
- **2500 cc** pour les moteurs équipés de plus de 3 soupapes par cylindre (ou sans soupapes) ;
- **3000 cc** pour les moteurs comportant 2 ou 3 soupapes par cylindre.

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

**** NOUVEAU :**

Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises à participer à la Division Histo-Démo, pour autant qu'elles aient obtenu une homologation dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN.

Ces voitures ne seront admises en Division PH S/R que pour autant qu'elles soient, en tous points conformes à cette fiche d'homologation. Malgré la présentation de cette fiche d'homologation, les cylindrées des moteurs implantés resteront limitées, en Division Histo-Démo que pour autant qu'elles soient, en tous points conformes à cette fiche d'homologation.

Malgré la présentation de cette fiche d'homologation, les cylindrées des moteurs implantés seront limitées, dans cette Division, à celles reprises ci-dessus.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé **ou** si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961.**

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé.** (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée.**

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

TIMING

18 septembre 2017	Parution du règlement
03 octobre 2017	Date de début des engagements
16 novembre 2017	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
16 novembre 2017	à 20h30 Attribution des numéros
	à 21h00 Affichage de la liste des engagés
18 novembre 2017	à 13h00 Ouverture de la permanence
	à 14h00 Ouverture des vérifications administratives (pas avant 14 h)
	à 15h00 Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG)
	à 14h15 Début des reconnaissances
	à 17h00 Fermeture des vérifications administratives
	à 19h00 Fermeture des vérifications techniques
	à 18h15 Fin des reconnaissances
19 novembre 2017	à 07h00 . Début des reconnaissances
	à 07h00 . Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 07h30 . Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 07h30 . Fin des reconnaissances
	à 07h45 . Affichage de la liste des voitures qualifiées
	*à 07h45 Ouverture du parc fermé
	à 08h45 . Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
	à 11h45 .. Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
	à 14h45 . Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
	*à 17h45 Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
	à 18h30 Rentrée voiture n°1 au parc fermé
	30' après la dernière voiture rentrée au Parc Fermé Affichage OFFICIEUX des résultats
	30' après l'affichage officieux Affichage OFFICIEL des résultats
	30 min après l'affichage officiel Proclamation des résultats. (Maximum à 22h00)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Bar Yves	Lic. ASAF : Na802
Directeur de Course adjoint : Clemmen Adeline	Lic. ASAF : Ht250
Directeur de Sécurité : Puissant Jean-Claude	Lic. ASAF : Na957
Directeur de Sécurité adjoint : Dujardin Manoël	Lic. ASAF : Ht251
Directeur de Sécurité adjoint : Derenne Didier	Lic. ASAF : Na881
Secrétaire du meeting : Liemans Katia	Lic. ASAF : Na902
Relation concurrents : Lorent Isabelle	Lic. ASAF : Na880
Service médical : CRS	
Ambulances : Param services	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé : Parmentier Damien	
Responsable de l'ES : Joniaux Luc	Lic. ASAF : Ht367
Responsable équipe sécurité : Joniaux Michael	Lic. CAS : 20269

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs, Président de Collège : Vanderlin Pierre	Lic. ASAF : Bt113
Membre : Maton Robert	Lic. ASAF : Ht291
Commissaires Techniques, Président de Collège : Gilbert Georges	Lic. ASAF : NA973
CT: Deneufbourg Patrick Lic. ASAF: HT226	CT: Bernard Alain Lic. ASAF : HT353
CT: Tournay Pierre Lic. ASAF: HT365	
Secrétaire : Catoul Marie-Luce	Lic. ASAF : NA964
Inspecteur Sécurité : Sevrin Lambert	Lic. ASAF : LG419

PERMANENCE

Avant et après le meeting

Nom : Clemmen Adeline Adresse : Lieu-dit Les Maroelles, 2 à 6530 Thuin Tél/E-Mail : +32485/656509
clemmen.adeline@gmail.com

Nom : Carlier Aubry Adresse : 56, rue Armand Bury à 6534 Gozée Tél/E-Mail : +32472363011
aubryetco@gmail.com

Pendant le meeting

Nom : Clemmen Adeline Adresse : 17 rue de La Station 6511 Strée Tél/E-Mail : +32485656509
clemmen.adeline@gmail.com

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Salle Désirée, Rue de la Station n° 17 à 6511 Strée

Art. 1.- DEFINITION

Le 19 novembre 2017 une épreuve dénommée rallye-sprint Saint Roch, comptant pour le championnat provincial rallye-sprint de la province du Hainaut, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

ORGANISATION

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 10310m (dont 3% de terre), et sur 10400 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 82840m, dont 41240 m d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 110 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 22 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 110 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 20 octobre 2017 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Le cas échéant :

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérfications** » **adéquate et du formulaire "Photocopies des licences"**, devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le 3 octobre 2017, et, au plus tard, le 16 novembre 2017 à l'adresse suivante :

56, Rue Armand Bury à 6534 Gozée

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus de** joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

N :BE71 9531 1469 3169 Intitulé : Ecurie Thudinie

Avant le 16 novembre 2017 (Attention aux délais bancaires !)

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 140 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- 175 € pour la Division 4 ;
- 100 € pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 16h00 , moyennant le paiement d'une majoration de 15€ (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 16 novembre à 20h00 (Tél :+32485/65.65.09)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'ordre des **départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Rue du Chêne à 6536 Thuillies

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : OUI

Si oui, situation exacte de la station à essence : 196, Chaussée de Charleroi à 6511 Strée

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 18 novembre 2017, entre 14h15 et 18h15 et le 19 novembre, entre 07h00 et 07h30

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé sur le parking de la salle Désirée, rue de la Station n°17 à 6511 Strée

Il sera accessible le 19 novembre, à partir de 07h45

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le 18 novembre 2017, entre 14h00 et 18h00 et le 19 novembre 2017, entre 07h00 et 07h30 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Elles se dérouleront : Salle Désirée, rue de la Station à 6511 Strée

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION : En dehors des licences « 1 J-L » (Histo-Démo), « 1 J-B » et « 1 J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le seul couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

(!! Ouverture des VT : Pas avant 13h)

Elles auront lieu le 18 novembre 2017, entre 15 h00 et 19h00 (les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Les Histo-démo passeront avant les autres divisions.

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.
Lieu des éventuelles VT finales : parking salle Désirée, rue de la Station à 6511 Strée.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors de la compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : parking salle Désirée, rue de la Station n°17 à 6511 Strée.

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :
30 minutes après l'officialisation des résultats, à la salle Désirée, rue de la Station à 6511 Strée

Coupes aux :

- 1^{er} pilote de l'Ecurie Thudinie
- 1^{er} équipage 100% Thudinien
- Prix du spectacle
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Art. 14.- DIVERS

*Pas de road-book assistances.

*Programmes disponibles au centre de l'épreuve.

*Restauration prévue au centre de l'épreuve.

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy Lic. N° 311 en date du 9 Septembre 2017. (CSAP Hainaut)

Jauquet Steve Lic. N° 301 en date du 21 Septembre 2017 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Sevrin Lambert, Lic. N° LG419 en date du 09 août 2017.

Club organisateur : Ecurie Thudinie Date : 18 et 19 novembre 2017	N°
Epreuve : RS Saint-Roch	
Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 16 novembre 2017 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)	
à Carlier Aubry 56, rue Armand Bury à 6534 Gozée	

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE		

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <small>(*biffer la mention inutile)</small>
Si pseudonyme : « »		
Né(e) le : Adresse : n° :		
Code postal : Localité :		

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :
.....

Prénom :
.....

Homme / Femme
(*biffer la mention inutile)

Si pseudonyme : « »

Né(e) le : Adresse : n° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

DIVISION	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 2000 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 2000 à 3000 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (= Div. 1 + de 3000 cc ou Div. 2, + de 2500/3000cc) - (pneus de tourisme)
	Division PH Classic	Classe 16 Min. A4 (de 0 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3 (toutes cylindrées)			
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L			

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote Signature du co-pilote

Epreuve : Rallye Sprint Saint-Roch
Date : 18 et 19 novembre 2017

N° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Homme / Femme

 Si pseudonyme : « » (*biffer la mention inutile)

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Homme / Femme

 Si pseudonyme : « » (*biffer la mention inutile)

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : Police n° :

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n° EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u> Nom/Cachet : Licence n°: Visa des vérifications administratives :
Appui-tête	
Casque/ HANS	
Fixations dans l'habitacle	
Publicités sur vitres	
Rétroviseurs Ext. / Int.	
Ornement extérieur	
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

EPREUVE : Rallye Sprint Saint-Roch

N° :

Date : 18 et 19 novembre 2017

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :			Prénom :			Signature :		
Si pseudonyme : « »								
ASAF			VAS			N° Licence		Type
.

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :			Prénom :			Signature :						
Si pseudonyme : « »												
Province	ASAF			VAS			N° Licence	Type				
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : **R (VAS), L ou 1J-L**

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
.....

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord	
Eclairage	
Ceintures de sécurité / Harnais	
Extincteur	
Casque	
Pneumatiques	
	Divers :
	EN ORDRE ·
	NON CONFORME ·
	Commissaire Technique
	Licence N° :
	Nom/Cachet :
	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

N°

Epreuve : Rallye-sprint Saint-Roch

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

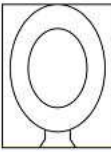
Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

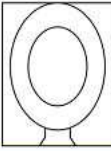
Pilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end